

Conseil municipal du 28 mars 2023

L'an-deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Loïc LAVERGNE AZARD, Maire.

Présents : Mmes BINET, BRUN, MICHEL-DARREYE, DROMAIN, POUJOL, GAUCHER, MM.LAQUIÈZE, BARRIÈRE, FRICKER, LE HEN.

Absent : M. BREULEUX.

Procurations de Sarah BOUDOU à Eric FRICKER, de Rémi POUMEYROL à C.LAQUIÈZE, de Daniel VERDIER à C.MICHEL-DARREYE.

Désignation d'un secrétaire de séance : Carole BINET

Approbation du compte rendu de la réunion du 31 janvier 2023

Remarques de Eric Fricker mais la secrétaire de séance Carole BINET de la dite-réunion refuse de changer le compte-rendu.

VOTE : 11 Pour - 2 Abstention (E.Dromain, G.Barrière) - 2 contre (E.Fricker, S.Boudou)

1 – Cession terrain communal à la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne dans le cadre de la construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Monsieur le Maire indique que pour la surface de huit-cent-vingt mètre carré dont nous sommes en attente de l'arrêté du département pour l'alignement, les frais de l'étude urbaine pour l'élaboration du permis d'aménager étaient à la charge de la commune et que Cauvaldor rembourse ses frais et prend en charge les frais de notaire.

Gérard Barrière réitère le fait que le prix de 23 €/m² est trop faible pour une maison de santé pluridisciplinaire et au vu de l'emplacement.

Eric Fricker regrette que la kinésithérapeute s'installe à Bétaille alors qu'elle était prévue au second étage. De plus, il demande si les habitants peuvent récupérer des matériaux de la destruction de la maison.

Monsieur le maire répond qu'elle n'était pas prévue au deuxième étage, mais que des solutions ont été proposées pour qu'elle puisse le faire. Malheureusement les conditions n'étaient pas réunies pour son installation. Elle a accepté d'aller à Bétaille. Pour la récupération de matériaux, Cauvaldor refuse ce genre de pratique.

Christian Laquière rajoute que cela touche la sécurité.

Joël Le Hen dit que cela revient à la société de démolition de prendre ce genre d'initiative.

Eric Fricker, c'est aussi pour que cela coûte moins cher.

Évelyne Dromain demande encore s'il faut vraiment détruire cette maison.

Gérard Barrière avait dit qu'il fallait changer le permis d'aménager pour ne pas détruire la maison.

Monsieur le maire dit qu'il était inenvisageable de refaire les permis d'aménager alors que les professionnels de santé sont en attente depuis longtemps de ce bâtiment. De plus les subventions auraient pu être mise à mal par le retard engendré.

Gérard Barrière demande plus de précision sur le calendrier il avait entendu que la fin des travaux serait pour fin 2025.

Monsieur le Maire répond qu'il a une différence entre l'exécution des travaux et le règlement ceux-ci et que des sommes sont effectivement inscrites au PPI Cauvaldor sur 2025 pour solder le règlement des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession du terrain communal à la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne avec ces conditions.

2 – Extension réfectoire Ecoles - Mission de contrôle et mission coordination SPS

Eric Fricker demande la présentation des offres commerciales sur ce projet.

Monsieur le maire indique que l'architecte fait une proposition et que le projet est en dessous de quarante-mille euros et donc pas d'obligation de mise en concurrence ni de publicité.

Vote : 2 abstentions (É.Dromain et G.Barrière)

Le conseil municipal décide de valider la proposition de Socotec pour la mission SPS, pour un montant de 4260 € H.T.

3 – ancienne trésorerie : marché de travaux – attribution des lots

Monsieur le maire annonce les différents lots et les consultations qui ont été faites.

| Lot | Valeur Prix | Note | classement | Valeur Technique | Classement | Note finale | Classement |
|-------------------------------------|---------------|-------|------------|------------------|------------|-------------|------------|
| Lot 1 | | | | | | | |
| Démolition, plâtrerie, faux-plafond | /40 | | | /80 | | /100 | |
| Estimation : 7325,00 €ht | | | | | | | |
| Chambon | 5793,70 €ht | 40 | 1 | 45 | 1 | 85 | 1 |
| Villette | 11 385,00 €ht | 20,38 | 2 | 47 | 2 | 67,38 | 2 |
| Lot 2 | | | | | | | |
| Menuiserie extérieure et intérieure | /40 | | | /80 | | /100 | |
| Estimation : 16750,00 €ht | | | | | | | |
| Calmon | 18 997,30 €ht | 39 | 1 | 49 | 1 | 88 | 1 |
| Lot 3 | | | | | | | |
| Electricité, ventilation, plomberie | /40 | | | /80 | | /100 | |
| Estimation : 38649,00 €ht | | | | | | | |
| Clarey | 31780,63 €ht | 40 | 1 | 80 | 1 | 100 | 1 |
| Lot 4 | | | | | | | |
| Peinture, revêtement de sol PVC | /40 | | | /80 | | /100 | |
| Estimation : 34230,00 €ht | | | | | | | |
| Chambon | 38537,00 €ht | 40 | 1 | 58 | 1 | 98 | 1 |
| Aymard | 38152,00 €ht | 39,5 | 2 | 57 | 2 | 96,5 | 2 |

Joël Le Hen demande plus de précision sur les entreprises consultées.

Monsieur le maire dit que trois entreprises ont été consultées pour chaque lot.

Eric Fricker demande pourquoi le délai de 3 jours francs pour la convocation à la commission des appels d'offre n'a pas été respecté.

Monsieur le maire répond que ce n'était pas un appel d'offre mais une simple consultation.

Eric Fricker rajoute nous sommes six membres, nous aurions pu nous voir vendredi soir ou samedi.

Monsieur le maire insiste sur le fait qu'il n'y a pas de caractère obligatoire pour une simple consultation et à même fait le choix d'inviter les titulaires et les suppléants pour cette commission

Vote : 2 contre (É.Fricker et S.Boudou) - 2 abstentions (É.Dromain et G.Barrière).

Le Conseil Municipal décide pour le lot 1 l'entreprise CHAMBON, pour le lot 2 l'entreprise CALMON, pour le lot 3 l'entreprise CLARETY et pour le lot 4 l'entreprise CHAMBON.

4 - Renouvellement commission des listes électorales

En 2023, chaque commission de contrôle doit être renouveler. Monsieur le maire indique les anciens membres : Anne-Marie BRUN, Sarah BOUDOU, Eric FRICKER, Évelyne DROMAIN et Jean-Marie BREULEUX.

Évelyne Dromain indique qu'elle ne veut plus en faire partie ainsi que Eric Fricker et Sarah Boudou.

Monsieur le maire propose : Catherine POUJOL, Carole BINET, Joël Le HEN, Anne-mari BRUN et Jean-marie Breuleux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

5 – Eglise Saint Martin : Validation avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le maire rappelle le contrat de maîtrise d'oeuvre signé avec madame Gaëlle DUCHENE, architecte du patrimoine en date du 25/11/2019. Il explique qu'aujourd'hui, il est nécessaire de lancer la tranche 1 des travaux qui correspondent à l'étude de stabilisation, assainissement et mise hors d'eau de l'église et pour cela, il convient de signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre. Le montant de l'avenant s'élève à 34 687,77 € HT soit 41 625,32 € TTC.

Éric Fricker trouve que certains montants sont très élevés (échafaudage extérieur, tour extérieur, sapine levage, escaliers par exemple 89 099 euros) et qu'il n'a pas retrouvé le premier vote de ce contrat en 2022, demande quand le conseil a validé ces montants.

Monsieur le maire répond qu'il s'agit simplement de dissocier les différentes phases de travaux et qu'il n'y a pas eu de modification des montants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant.

6 – Présentation du poste de commandement communal (Plan Communal de Sauvegarde)

Le tableau des différents postes est présenté par Carole BINET :

Monsieur le maire informe qu'il serait bien de faire un exercice proposé par les services de la préfecture.

Joël Le Hen dit qu'il manque des référents de quartier puisque lui-même en faisait parti et ne peut plus car élu.

Carole BINET rajoute qu'avec Nadège LAPORTE, elles font le point régulièrement et que le recrutement de référents de quartier se fait sur la base du volontariat. Une annonce va être diffusée à nouveau dans le Vayrac Utile.

Informations diverses :

Monsieur le maire présente l'ODYSEE DORDONHA et les manifestations autour de cet événement sur Vayrac organisé par Cauvaldor et l'association Itinérance Dordogne avec la participation de l'association de la confrérie des gabariers de Vayrac.

Nadine GAUCHER présente un événement autour de la citoyenneté et du développement durable « Je composte, Tu compostes, nous compostons » en collaboration avec la professeure des Sciences de la vie et de la Terre Carole POUZENS du collège de Vayrac. Le compostage des aliments devient obligatoire en janvier 2024 pour tous. Le 12 et 13 mai 2023, sera organisé un week-end du développement durable sur Vayrac avec un projet d'aide à l'achat d'un composteur pour les particuliers à la hauteur de 50% (coût 20€). L'exposition des collégiens sera présente à la salle des fêtes. Le samedi après-midi sera prévue une balade sur le plan d'eau en canoë avec un animateur à la découverte de l'écosystème (groupe de 16 personnes max et 2€/pers), les bénéfices seront reversés au club du collège « Tout pour ma Terre ».

Évelyne Dromain s'étonne que cela ne soit pas un point à l'ordre du jour du conseil.

Eric Fricker dit qu'il existait un dispositif pour récupérer des composteurs à la déchetterie et ce gratuitement.

Nadine GAUCHER informe que ce dispositif n'existe plus et que cela n'a jamais été gratuit.

QUESTIONS DIVERSES :

Eric Fricker dit que les poubelles pour les parvis des établissements scolaires et de l'arrêt de Bus LIO ont été reçues en janvier 2023 et demande pourquoi ne sont-elles pas posées deux mois après.

Monsieur le maire demande d'où vient cette information.

Éric Fricker dit de monsieur le maire.

Monsieur le Maire rajoute que le mail initial dont il lui avait parlé, indiquait cette date. Cependant, la confirmation de l'envoi a été faite en février et elles ont été reçues début mars 2023.

Éric Fricker dit que les fossés n'ont pas été récurés cet hiver et que le week-end du carnaval nous avons eu des débordements. Une première intervention d'urgence a eu lieu mais la seconde demande d'intervention n'a jamais été prise en compte.

Christian Laquière répond que l'équivalent d'un camion chargé de bois a été enlevé par les agents de la commune, au niveau des aqueducs.

Éric Fricker ajoute qu'il n'y a pas de constat de récupération de bois, l'état du fossé n'ayant pas bougé.

Joël Le Hen demande quel est le responsable du nettoyage des fossés.

Christian Laquière répond les fossés sont privés, il en revient donc aux propriétaires riverains de nettoyer les fossés ainsi que les berges de rivières sur les terrains privés. Seule la Dordogne est sous la responsabilité de l'ÉTAT.

Éric Fricker fait le constat qu'une nouvelle organisation est en place pour la gestion de l'eau et redemande plus d'informations. Il demande aussi si le personnel est formé et habilité à l'utilisation du chlore. Il veut savoir aussi où en est le lavage des réservoirs, obligatoire tous les ans, le Puy du Mont avant été fait en 2021 et Puy d'Issolud en 2022.

Carole BINET réaffirme que la délégation de l'eau et l'assainissement lui incombe comme dit à la dernière réunion du conseil du 31 janvier 2023. Elle rajoute que contrairement à ce qu'elle entend dire dans la commune au sujet de l'arrêt maladie d'Emmanuel CROS, l'agent en charge de l'eau, n'a pas pour conséquence que les administrés boivent de l'eau impropre à la consommation. Elle informe que l'eau puisée à la station de Salgues est de très bonne qualité et que Frédéric MONTEIL remplace monsieur CROS à la surveillance et l'entretien des différents sites d'eau et d'assainissement. Elle rajoute que le lavage des réservoirs va continuer à la même cadence que 2021 et 2022.

Éric Fricker demande ou en est le renouvellement des compteurs d'eau des particuliers car la plupart ont plus de vingt ans et normalement on doit les changer tous les quinze ans.

Carole Binet répond qu'ils sont changés quand ils sont défectueux au fur et à mesure.

Éric Fricker demande qu'est-il prévu pour la régie de l'eau puisqu'en 2026 il ne sera plus possible d'être en régie municipale.

Carole Binet répond qu'on a été approché par le syndicat SMECMVD, le Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne.

Éric Fricker ajoute que ce syndicat est régi par la SAUR et donc que la commune va être gérée par cette société.

Monsieur le maire répond que non, pour l'instant aucune décision n'a été prise que ce n'est pas la seule piste étudiée. On s'est également rapproché d'autres communes qui sont dans une situation similaire, en régie municipale.

Christian Laquière informe que monsieur RUQUIER s'est saisi du sujet pour revenir sur la loi NoTRE.

Éric Fricker demande quel est l'avenir des anciens toilettes publics.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a été décidé de les fermer.

Éric Fricker demande où en est la mise à jour du document unique.

Carole Binet répond que malheureusement ce document est dans l'ordinateur de Brice COLONNA en arrêt maladie. Elle va se rapprocher de lui pour avoir le contenu.

Monsieur le Maire dit à monsieur Fricker que c'est lui qui, il y a trois ans, s'était proposé de travailler sur le sujet avec monsieur Colonna et que depuis on n'a rien vu.

Éric Fricker répond qu'il attend, qu'il n'a rien vu.

Éric Fricker pense que la prise en charge sur la commune (Inspections Communes préalable, Plan de Prévention), entre autres au niveau du feu et des routes gérées avec les services du Département, les interventions diverses des sociétés privées (hors travaux gérés par un architecte ou équivalent) ne paraît pas maîtrisée et demande que monsieur le Maire montre que ces documents existent, sont connus et appliqués.

Monsieur le Maire répond, qu'à ce jour, les travaux qui ont lieu sur la commune ne rentrent pas dans ce cadre.

Éric Fricker demande s'il est prévu de remplacer les poches pour les excréments des chiens aux emplacements prévus parce qu'ils sont vides depuis novembre.

Annexe : Déclaration de Monsieur Eric FRICKER



Christian Laquière dit qu'il y en a eu après novembre que des ruptures peuvent subvenir mais qu'il faut appeler le secrétariat pour le signaler.

Éric Fricker demande la date de fin des travaux de la déviation.

Monsieur le Maire répète que le département lui a indiqué fin 2025.

Éric Fricker demande d'être tenu informé de l'avancement du projet du lotissement prévu initialement décembre 2022 puis repoussé en juin 2023.

Monsieur le Maire indique que la société ORANGE doit intervenir, on rajoute un mois de préparation de chantier plus deux à trois mois de travaux, la fin des travaux est annoncée en septembre 2023.

Éric Fricker demande où en est l'avancement du projet de l'ancienne maison de retraite à côté des écoles.

Monsieur le Maire répond que c'est un projet privé et que des travaux sont en cours.

Éric Fricker demande à être informé sur l'avancement du terrain multisport et des deux terrains de tennis padel.

Monsieur le Maire dit qu'il ne faut pas mélanger les deux dossiers. Pour le dossier tennis padel, nous n'avons pas de retour de la demande de subvention de l'agence national du sport. Pour l'espace ancienne piscine, le projet est jumelé avec le retour du cabinet d'urbanisme MEAT dans le cadre de l'étude de revitalisation, incluant la sécurisation de l'entrée ouest. Cette année, on va se rapprocher d'un maître d'œuvre qui nous fera une étude sur cet espace en prenant en compte les préconisations de MEAT.

Éric Fricker demande à être informer sur le renouvellement du bail d'Olivier VENET.

Gérard Barrière ajoute que s'il n'y a pas de convention signée entre la commune et monsieur Venet en cas d'accident, la commune est responsable.

Christian Laquière dit être en attente du retour du Cabinet Fargues pour avancer sur le sujet.

Éric Fricker demande à être informé de l'avancement du nommage des routes.

Christian Laquière indique que l'adressage des rues a été arrêté et que la société qui s'en occupe est en attente d'un véhicule (prévu début avril) pour le numérotage.

Éric Fricker demande si les agents ont du matériel de protection.

Monsieur le Maire répond que oui.

Éric Fricker a entendu dire que l'association VAYRAC 2000 n'aurait plus le droit d'utiliser les locaux municipaux.

Monsieur le Maire répond que même si la présidence de l'association venait à changer, elle aura encore le droit d'utiliser les ateliers municipaux pour préparer son remarquable carnaval.

Séance levée à 21h 15

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Carole BINET



Loïc LAVERGNE AZARD

